

HOTTINGUER OBLIG

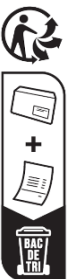
Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Forme sociale : Société anonyme (SA)

Siège social : 63, rue de la Victoire, 75009 Paris

R.C.S. PARIS 419 342 662

RAPPORT ANNUEL AU 31 DECEMBRE 2025



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

- Monsieur Florent GRIVORY

Directeur Général

- Monsieur Cédric PAUL-RENARD

Administrateurs

- Madame Natacha CARMUCA
- Monsieur Jean-Conrad HOTTINGUER

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ARCADE FINANCE

représenté par Monsieur Manuel YALMAN
128 rue de la Boétie 75008 PARIS

SOCIETE DE GESTION

MESSIEURS HOTTINGUER ET CIE - GESTION PRIVEE

63, rue de la Victoire 75009 PARIS

**GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF ET DE VALORISATION PAR
DÉLÉGATION**

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

6, Avenue de Provence, 75009 PARIS

ETABLISSEMENT DEPOSITAIRE

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

6 avenue de Provence 75009 Paris

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

La SICAV, gérée activement, a pour objectif de rechercher d'une performance (nette de frais) supérieure à un indice ESTER capitalisé + 1,085%, sur une durée de placement recommandée de 3 ans, grâce à une gestion flexible d'allocation d'actifs et un portefeuille composé principalement en instruments de taux d'intérêt. L'indice composite est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Les principales classes d'actifs de l'OPCVM sont les suivantes :

Obligations, titres de créance négociable et instruments du marché monétaire : jusqu'à 100% de l'actif net dans tout type d'obligations ou tout titre de créances négociables quelle qu'en soit la maturité. La majorité des investissements seront effectués sur des obligations d'Etat, du secteur public ou d'émetteurs privés disposant d'une notation minimum à BBB-/Baa3 (selon les échelles utilisées par les agences de notation ou notation jugée équivalente par la société de gestion). Le gérant se réserve la possibilité de s'exposer, à hauteur maximum de 50% de l'actif net, en émissions de notation inférieure ou égale au minimum à CCC (selon les échelles utilisées par les agences de notation selon les agences de notation ou notation jugée équivalente par la société de gestion). La SICAV pourra également s'exposer dans la limite de 50% maximum de son actif net sur des obligations spéculatives (disposant d'une notation minimum CCC, selon les échelles utilisées par les agences de notation ou notation jugée équivalente par la société de gestion). La Sicav pourra être exposée jusque 30% de son actif net en obligations convertibles. La sensibilité de la SICAV au taux d'intérêt est comprise entre 0 et +7.

Organismes de placement collectif (OPC) : jusqu'à 100% de son actif net dans des OPCVM de droit français ou étranger répondant aux conditions de l'article R214-13 du Code monétaire et financier (eux-mêmes limités à 10% en OPC) et jusqu'à 30% maximum de son actif net dans des Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français, FIA établis dans d'autres Etats membres de l'UE ou fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R.214-25, et respectant les critères de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier.

Instruments dérivés : La SICAV pourra intervenir sur des instruments dérivés en exposition, couverture ou arbitrage. La SICAV aura également recours à l'utilisation de produits structurés intégrant des dérivés. L'exposition de la SICAV sur des titres intégrant des dérivés complexes ne peut dépasser 10% de l'actif net. L'exposition aux obligations puttable/callable pourra atteindre jusqu'à 100% de l'actif net. L'exposition aux autres titres intégrant des dérivés simples pourra atteindre jusqu'à 30% de l'actif net.

Actions : De façon accessoire, la SICAV peut investir dans la limite de 10% maximum de son actif net en actions détenues en direct ou au travers d'OPC. Les investissements en action peuvent également être le résultat d'une opération sur titre (OST).

La SICAV peut être exposée au risque de change jusqu'à 50% de son actif net.

L'exposition aux marchés de matières premières pourra atteindre 10% de l'actif net du Fonds. Cette exposition sera mise en oeuvre par des investissements en OPC, notamment en OPC indiciels cotés (Exchange Traded Funds ou ETF). L'exposition aux marchés émergents (hors OCDE) est autorisée à hauteur de 20% maximum de l'actif net.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle ordinaire, conformément aux textes légaux et réglementaires et aux statuts sociaux, pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice écoulé et vous demander d'approuver les comptes arrêtés au 31 décembre 2025.

I. COMPTE RENDU D'ACTIVITE

1. *Politique de Gestion*

Environnement économique et conjoncture boursière

Points clés de l'exercice 2025

- **Compression des primes de risque** : L'année a été marquée par un resserrement global des écarts (spreads), particulièrement prononcé sur les segments de crédit dits « **High Income** » (Haut Rendement et Dettes Subordonnées).
- **Divergence des taux souverains** : On observe une trajectoire décorrélée entre les deux rives de l'Atlantique : les taux souverains ont progressé en **Zone Euro** (tension sur les prix obligataires) tandis qu'ils ont reflué aux **États-Unis** (appréciation des prix).

Environnement de marché : Un changement de paradigme

L'environnement économique mondial a connu de profonds changements en 2025.

Le contexte américain : Entre protectionnisme et IA

Les États-Unis ont pris un virage protectionniste avec l'annonce d'une **forte augmentation des droits de douane** sur leurs importations. Parallèlement, les tensions politiques ont ravivé les débats sur l'**indépendance de la Réserve Fédérale (Fed)**.

- **Facteurs de soutien** : La croissance a été vigoureusement stimulée par des investissements massifs dans le secteur de l'**Intelligence Artificielle** et par des effets de richesse positifs pour les ménages les plus aisés.
- **Le pivot monétaire** : Face à un affaiblissement du marché du travail, la Fed a repris son cycle de baisse des taux directeurs à l'automne. Bien que l'inflation soit restée au-dessus de l'objectif de 2%, l'impact inflationniste des droits de douane a été moins sévère que les anticipations les plus pessimistes du marché.

Le tournant européen : Le réveil budgétaire de l'Allemagne

En Europe, l'**Allemagne** a opéré un virage historique en abandonnant sa stricte rigueur budgétaire pour annoncer un plan de soutien de grande ampleur.

- **Dynamique économique** : La résistance de la demande intérieure a permis de compenser le ralentissement du commerce extérieur.
- **Politique de la BCE** : Le processus de désinflation s'est poursuivi, mais la solidité de la consommation a incité la BCE à interrompre son cycle de baisse des taux dès l'été 2025, provoquant une tension sur les taux longs.

Focus sur les marchés de taux et de crédit

- **Souverains** : Les perspectives d'assouplissement monétaire ont soutenu la performance des obligations d'État américaines. À l'inverse, les inquiétudes liées au creusement des déficits (notamment en Allemagne) ont pesé sur les obligations d'État européennes (Bunds).

- **Crédit** : L'année 2025 a été excellente pour le crédit, portée par des fondamentaux d'entreprises solides et une demande technique (flux acheteurs) persistante.
- **Hiérarchie des rendements** : Les segments « **High Income** » (Dettes subordonnées bancaires type AT1, High Yield Corporate) ont largement surperformé le segment **Investment Grade (IG)**, particulièrement sur le marché européen où le rattrapage a été marqué.

Les 10 principaux mouvements intervenus sur l'année en montant absolu net (€) hors OPC monétaires et change :

Type d'ordre	Libellé	Montant
Achat	Banque Ncp15072025 - 15/07/25	1 500 000,01
Remboursement	Banque Ncp15072025 - 15/07/25	1 500 000,00
Achat	EVONIK INDUS AG 2.133 - 16/10/25	1 497 424,64
Achat	SAFRAN SA 2.08 - 22/10/25	1 496 972,79
Achat	CMA CGM SA 2.36 - 05/11/25	1 495 176,81
Achat	KLEPIERRE 2.093 - 16/03/26	1 484 450,38
Achat	BANCO SANTANDER 2.12 - 26/05/26	1 478 151,29
Achat	CIE AUTOMOTIVE 2.382 - 17/12/25	994 088,98
Achat	G Fund Alpha Fixed Income Plus IC	896 448,00
Achat	Lazard Capital Fi SRI PVC EUR	766 848,00

Les valeurs mentionnées ne constituent ni un conseil en investissement, ni une recommandation, ni une offre d'achat ou de vente d'un produit ou d'un service financier et ne doivent pas être interprétées comme tels.

Tableau détaillé des performances 2025 :

Classe d'actifs	Performance Annuelle	Précision Devise / Couverture
US Treasury 7-10 ans	+8,40 %	En USD
US Treasury 7-10 ans	+6,03 %	Couvert en EUR
Bund Allemand (7-10 ans)	-0,56 %	En EUR
Indice US IG Crédit	+7,78 %	En USD
Indice Euro IG Crédit	+3,03 %	En EUR
Obligations AT1 (Global)	+8,49 %	Couvert en EUR
US High Yield	+6,21 %	En EUR
Euro High Yield	+5,15 %	En EUR

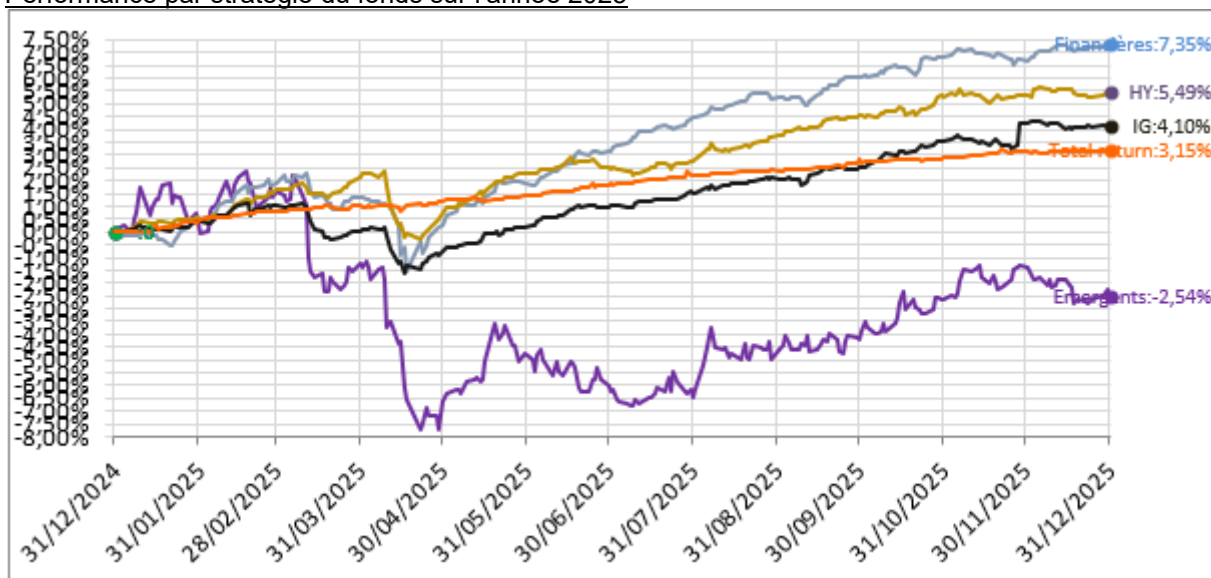
Politique de gestion suivie au cours de l'exercice :

- **Moteurs de performance du fonds** : La stratégie a tiré profit de l'intégralité de ses leviers :
 - Un **portage¹ (carry) élevé** soutenu par l'exposition aux segments à haut rendement et aux financières subordonnées.
 - La **compression des primes** sur le segment « High Income ».

¹ Le portage financier désigne la détention temporaire d'actifs financiers en vue d'en tirer un rendement, éventuellement assortie d'un engagement de revente ultérieure.

Une **gestion active de la sensibilité** aux taux pour naviguer entre les hausses européennes et les baisses américaines.

Performance par stratégie du fonds sur l'année 2025



Source : Messieurs Hottinguer, 2026

Nous avons abordé l'année 2025 de façon assez dynamique avec une exposition aux stratégies à beta plutôt importante car la dynamique de croissance restait intéressante, tandis que les fondamentaux micro-économique des sociétés étaient relativement bons.

Compte tenu de la remontée des taux longs en Europe, de 2.36 à 2.85 en Allemagne, nous avons resensibilisé le fonds pour profiter de rendements plus importants sur les maturités les plus longues. La sensibilité du fonds est ainsi passée de 1.97 à 2.62 sur l'année après 1.23 au début 2023.

Toutes les stratégies du fonds ont très bien performé. Ce sont à nouveau les financières qui ont le mieux progressé compte tenu de fondamentaux très positifs et d'un portage important. Les émergents ont tiré leur épingle du jeu mais notre exposition en dollar a coûté environ 12%

Malgré la hausse des taux longs, mais grâce aux 100bp de baisse des taux de la BCE, le portefeuille a très bien performé grâce aux primes de risque qui se sont fortement resserrées, -7 points de base sur l'indice Main IG tandis que le XO HY baissait de 69 points de base.

Ainsi, sur l'année, le portage est resté stable à 7.30% contre 7.20% fin 2024.

L'encours de la SICAV est passé de 56.1M€ à 58.4M€

Performances de l'OPC

L'OPC réalise une performance nette de 3.63% sur l'année 2025 contre 3.35% pour son indice de référence.

Les performances ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions. Les performances ont été calculées en EUR et coupons nets réinvestis.

Perspectives

L'année 2026 devrait être marquée par une **croissance mondiale modérée mais stable, projetée autour de 3 %**.

Ce palier témoigne d'une normalisation de l'économie globale après les turbulences inflationnistes des années précédentes. Toutefois, cette apparente stabilité cache des disparités régionales marquées qui nécessitent une allocation géographique différenciée.

États-Unis : Résilience sous perfusion technologique

L'économie américaine devrait afficher une croissance de **2,0 %**, portée par deux moteurs principaux :

- **L'investissement structurel dans l'Intelligence Artificielle (IA)** : Ce cycle d'investissement massif s'intensifie et devient le véritable pilier de la productivité nationale.
- **Soutien budgétaire à court terme** : L'activité du premier trimestre 2026 bénéficiera du contrecoup technique lié au récent arrêt administratif ainsi que de la mise en œuvre de nouvelles mesures budgétaires.

Point de vigilance : Malgré un marché du travail jugé solide, sa dynamique semble insuffisante pour propulser l'économie vers une accélération plus franche. La consommation des ménages, bien que résiliente, demeure vulnérable à un "effet de richesse" inverse : une correction boursière pourrait impacter directement les dépenses des ménages les plus aisés.

Zone Euro : Une reprise tirée par l'investissement domestique

Le dynamisme européen reste plus timide, avec une croissance plafonnant à **1,0 %**. Le cycle industriel demeure affaibli, mais des relais de croissance internes se confirment :

- **Demande domestique** : Elle devient le seul moteur de la croissance, compensant l'atonie du commerce extérieur.
- **Relance par l'investissement** : La mise en œuvre des plans européens et le tournant radical de la politique budgétaire allemande (plan de soutien de grande ampleur) devraient soutenir l'activité tout au long de l'année.
- **Marge de manœuvre monétaire** : La normalisation de l'inflation offre à la BCE une "assurance" stratégique : la capacité de reprendre rapidement l'assouplissement monétaire en cas de choc exogène.

Pays Émergents : Les locomotives de la croissance

Avec une croissance attendue entre **5 et 6 %**, cette zone reste le principal contributeur à la dynamique mondiale. L'Inde et l'Asie du Sud-Est s'imposent comme les piliers de cette performance, bénéficiant de flux d'investissements directs et d'une démographie favorable.

Dans ce contexte de croissance différenciée, la performance du portefeuille reposera sur une sélection thématique rigoureuse et une gestion active des paramètres de risque.

- **Sélectivité** : Nous maintenons une préférence pour les obligations d'entreprises offrant un **portage (carry) robuste**, capable d'absorber une volatilité résiduelle sur les taux longs.
- **Gestion de la Duration** : Si les taux européens semblent désormais alignés sur leurs fondamentaux, nous maintenons une vigilance sur les taux américains face à la trajectoire de la dette publique.
- **Qualité de signature** : Focus sur les émetteurs présentant des fondamentaux solides, tout en exploitant les primes de rendement sur les segments "High Income" si les conditions de marché le permettent.

Modalités de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément aux articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du Code monétaire et financier, l'investisseur est informé que cet OPC ne prend pas en compte l'ensemble des critères ESG

dans son processus d'investissement. Le fonds est par ailleurs classé **article 6** au sens de la catégorisation SFDR.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Cela étant, le fonds intègre néanmoins les principaux grands risques ESG les plus matériels. Il applique les Politiques d'investissement ESG que s'est fixées Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée. Celles-ci consistent en une liste d'interdiction d'entreprises de certains secteurs et/ou exposées à certaines activités. Ces politiques couvrent les risques climatiques (exclusion du charbon thermique, du pétrole et gaz non conventionnel), les risques liés à la perte en biodiversité (biocides, huile de palme) et les risques sociétaux (controverses et infractions aux grands principes de l'OCDE, tabac, armes controversées).

Par ailleurs, conformément à l'article L.533-22-1 du Code monétaire et financier, la Société de Gestion publie sur son site internet dans la rubrique « Nos Engagements » <http://www.banque-hottinguer.com>, toutes les informations relatives à ses principes d'investissement et son approche ESG.

Règles d'investissement

Au cours de l'exercice 2025, aucun dépassement des contraintes d'investissement n'a entraîné d'indemnisation des actionnaires.

Rémunérations versées par la Société de Gestion (Article 319-10 et 321-125 du RG AMF et instruction AMF n°2011-19)

En matière de rémunération, la Société de Gestion respecte les modalités de mise en œuvre de la Directive 2011/61/UE sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs dite directive AIFM et de la Directive 2014/91/UE dite Directive OPCVM V.

La Société de gestion dispose de politiques et des pratiques de rémunération compatibles avec une gestion saine et efficace des risques qui ne favorise et n'encourage pas une prise de risque excessive et incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents réglementaires des OPC, à savoir tant les FIA que les OPCVM pour lesquels elle agit en qualité de société de gestion.

La politique de rémunération concerne les dirigeants de la Société de Gestion, les personnels chargés de la gestion de portefeuille, les fonctions de contrôle et les fonctions commerciales.

La rémunération du personnel de la Société de gestion se décline selon les composantes suivantes :

D'une part, une rémunération fixe des collaborateurs concernés correspondant à leur expérience et aux fourchettes du marché. Cette rémunération est intuitu personae et est précisé dans le contrat de travail de chaque collaborateur lors de son embauche. Cette rémunération fixe peut être révisée. Les principaux indicateurs de révision portent sur l'efficacité dans la réalisation des tâches et missions confiées et ou les évolutions du marché du travail ou de l'inflation.

D'autre part, une rémunération variable éventuellement versée au collaborateur chaque année en une seule fois. Cette rémunération variable est discrétionnaire et n'est en aucune façon fonction de la réalisation d'objectifs commerciaux ou d'une quelconque prise de risque. La cohérence de la politique de rémunération variable est assurée par le fait que les montants versés dépendent des mérites propres attribués à chaque collaborateur. Le montant des rémunérations variables représente généralement entre 5 et 25% de la rémunération fixe annuelle.

Les rémunérations variables individuelles sont déterminées dans le respect du règlement européen dit « Sustainable Finance Disclosure (SFDR) » et intègrent le cas échéant le respect des risques en matière de durabilité.

Les personnes ayant une incidence significative sur le profil de risque sont les Dirigeants responsables, le Gérant et le personnel de contrôle (RCCI, Secrétaire Général – Directeur des Risques, Risk Manager) salarié de la société de gestion ou de la banque, mis à disposition de la Société de Gestion.

Eléments quantitatifs

La part des rémunérations du personnel concerné, imputable à l'OPC, sont ventilées de la façon suivante :

Exercice	Total rémunérations fixes versées par la société de gestion en Euros	Total rémunérations variables versées par la société de gestion en Euros	Nombre de bénéficiaires d'une rémunération variable	Intéressement aux plus-values (carried interests) versé par la SICAV en Euros	Total des rémunérations - cadres supérieurs en Euros	Total des rémunérations - personnel en Euros	Commissions de performance versées aux membres du personnel en échange de services professionnels rendus	Parts ou actions de la SICAV versées
2025	97 438.58	54 939 €	6		152 378 €	0	- €	- €

Les rémunérations et avantages ont été calculés de la manière suivante :

- Président Directeur Général 4% de sa rémunération
- Directeur Général Délégué 8% de sa rémunération ;
- Gérants 40% de sa rémunération ;
- RCCI 5% de sa rémunération ;
- Risk Manager 3% de sa rémunération ;
- Secrétaire Général 3% de sa rémunération.

Politique de rémunération

Evaluation de la politique de rémunération

Conformément à l'article 321-125 du Règlement Général de l'AMF, l'organe de direction de la Société de Gestion a réalisé l'examen annuel de la politique de rémunération, ce dernier indique qu'aucune anomalie n'a été détectée.

Il a également été procédé à l'évaluation de la conformité de la mise en œuvre de la politique de rémunération aux politiques et procédures de rémunération mises en place. Les résultats ne font pas ressortir de cas de non-conformité.

Actualisation de la politique de rémunération

Il n'a pas été apporté de modifications à la politique de rémunération de la Société de Gestion lors de l'exercice écoulé.

Une version résumée de la politique de rémunération est publiée sur le site internet de la Société de Gestion www.banque-hottinguer.com

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, la SICAV n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Hottinguer Oblig
 Identifiant d'entité juridique : 9695000TPKQEIMWV1S98

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
●● <input type="checkbox"/> Oui	●● <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisé dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisé dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Dans le cadre de la stratégie Finance Durable de Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée, chaque portefeuille et mandat qualifié d'article 8 ou 9 est conforme à notre politique d'intégration ESG. En particulier, tout investissement dans le fonds Hottinguer Obligations doit présenter une qualité ESG

minimum. Celle-ci est représentée par une notation ESG propriétaire (HESG¹) qui s'articule autour du référentiel ESG Hottinguer composé de 7 enjeux ESG :

Référentiel ESG Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée :

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont



Source : Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée

A titre d'exemples, sur le socle Environnement, les indicateurs passés au crible sont les émissions de gaz à effets de serre, la consommation d'eau, les déchets recyclés, la part des opérations dans les régions à risque pour la biodiversité ou pour la transition énergétique, etc. Sur le socle Social, sont considérés les budgets formation, le turnover des employés, la part des femmes dans l'exécutif, etc. Enfin, sur le socle Gouvernance, des mesures reflétant l'alignement d'intérêt entre les dirigeants et les actionnaires de l'entreprise telles que l'indépendance du conseil d'administration ou encore la rémunération de l'exécutif, sont analysées. Sur cette dimension, le suivi des controverses relatives à la corruption, la fraude fiscale et la transparence globale de l'entreprise – financière et extra-financière - sont passés en revue.

Le score HESG reproduit ce référentiel en qualifiant les entreprises d'un univers de près de 10 000 entreprises sur une échelle de 0 à 10. Le niveau de score HESG minimum requis pour qu'une entreprise puisse être investie dans le fonds est de 4/10 ce qui correspond au rating « medium ».

Score et Rating HESG - Mesure de la qualité ESG selon Hottinguer :



Source : Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée

Concernant la partie investie en OPC, seuls les fonds article 8, article 9, labellisés ISR (ou autre label investissement durable reconnu) et gérés par des sociétés de gestion ayant répondu à un questionnaire ESG propriétaire HESGP¹ sont investis.

Ce questionnaire couvre les principaux standards ESG sous-jacents aux politiques d'investissement et d'intégration ESG de Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée². Messieurs Hottinguer et Cie - Gestion Privée exige en effet des sociétés de gestion retenues une grande transparence quant à leur politique Finance Durable, leurs méthodes de gestion responsables et leur approche d'engagement actionnarial. Une enquête détaillée de plus de 40 questions permet de noter les sociétés de gestion en amont de l'investissement sur différents aspects déterminants liés :

¹ Voir le document « Méthodologie de scoring ESG propriétaire HESG » sur notre site [Nos engagements – Banque Hottinguer](#)

² Voir le document « Démarche d'intégration ESG et Investissement Durable » sur notre site [Nos engagements – Banque Hottinguer](#)

- ⇒ A la gouvernance, aux moyens mis en œuvre et à la politique de vote - notamment si la société de gestion est signataire des PRI, du CDP (Carbon Disclosure Project), ou membre d'autres initiatives de promotion de la finance durable comme la TFCF (TaskForce on Climate related Disclosure), et comment sont organisées et positionnées les ressources humaines dédiées à la recherche et l'analyse ESG ;
- ⇒ Aux politiques d'investissement durable, à la prise en compte des grands risques ESG et à l'engagement actionnarial – notamment si la société de gestion pratique une politique d'exclusion sectorielle, normative et comment elle gère les controverses, afin de pouvoir juger de l'adéquation avec la démarche d'investisseur responsable de la Banque Hottinguer et l'alignement avec les politiques d'investissement de la Société de gestion Messieurs Hottinguer & Cie – Gestion Privée ;
- ⇒ A l'intégration ESG dans la gestion – notamment si la prise en compte des critères ESG dans la gestion est systématique et rendue publique, et quelles sont les ressources et bases de données internes et externes utilisées ;
- ⇒ A la gamme de fonds durables (fonds ISR, fonds d'impact) et les process d'investissement associés – notamment la proportion de fonds classés Article 8 ou 9 selon SFDR, si les fonds sont labélisés (ISR, Greenfin, autres), quels sont les KPI d'impact ...

Après analyse des réponses à cette enquête et des documents associés (politiques d'investissement, d'intégration ESG, de vote et d'engagement), une réunion de due diligence est organisée avec la direction de la société de gestion et les équipes concernées afin que Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée puisse compléter son évaluation qualitative et revenir sur les éventuelles zones de risque mises en lumière dans le questionnaire.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité est présentée dans le tableau suivant :

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité aux questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

KPI	Résultats 2025
Emissions de GES Scope 1 (tCO2e)	1299.47
Emissions de GES Scope 2 (tCO2e)	315.44
Emissions de GES Scope 3 (tCO2e)	13557.96
Total émissions de GES (tCO2e)	15114.16
Empreinte carbone (tCO2e / millions € investis)	262.20
Intensité des émissions de GES des entreprises investies (tCO2e / millions d'€ de CA)	738.76
Exposition aux sociétés actives dans le secteur des énergies fossiles (en %)	2.0%
Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable (en %)	76.21%
Intensité de consommation énergétique par secteur climatique à fort impact (NACE) (en GWh / millions d'€ de CA)	
A	0
B	1.0
C	0.5
D	1.7
E	0.0
F	0.2
G	0.0
H	0.1
L	0.9
Activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité (en %)	4.5%
Émissions dans l'eau (tonnes / millions d'€ investis)	0.0002
Taux de déchets dangereux (tonnes / millions d'€ investis)	0.3
Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales (en % du portefeuille)	0%
Manque de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (en % du portefeuille)	0%
Écart salarial non ajusté entre les sexes (en %)	11.47%
Diversité des genres au sein du conseil d'administration (en %)	40.37%
Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques) (en % du portefeuille)	0%

Source : MSCI, Mapping PAI, 2025

● *...et par rapport aux périodes précédentes ?*

C'est la première année que le reporting des PAI est produit pour Hottinguer Oblig.

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables y ont-ils contribué ?*

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas d'objectif d'investissement durable.

● *Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?*

Le fonds n'a pas d'objectif d'investissement durable.

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Bien que le fonds n'ait pas d'objectif d'investissement durable, celui-ci prend en compte les incidences négatives (voir question suivante).

— *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :*

Bien que le fonds n'ait pas d'objectif d'investissement durable, l'ensemble de la gestion de Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée fait l'objet d'un contrôle systématique par le biais des politiques d'investissement groupe, des cas de controverses et infractions majeures aux principes du Pacte Mondial des Nations-Unies.

Par ailleurs, dans le cadre du Fonds Hottinguer Oblig qui est classé article 8, conformément à la politique interne pour cette catégorie de fonds et mandats, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont appliqués aux titres vifs via le volet d'intégration ESG, et l'exigence d'un certain niveau de qualité ESG, décrite par le référentiel ESG Hottinguer (question ci-dessus) et la prise en compte des principes de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

2 leviers interviennent dans la prise en compte des incidences négatives pour le fonds Hottinguer Hottinguer Oblig :

- i) Nos politiques d'investissement Groupe ont pour vocation d'internaliser pour l'ensemble de la société de gestion les risques de durabilité et les incidences négatives telles que les émissions de gaz à effets de serre, la perte en biodiversité, les controverses sociétales et le développement d'armes controversées.
- ii) Le fonds Hottinguer Hottinguer Oblig étant un fonds article 8 au sens de SFDR, a minima 80% de l'actif hors-cash et produits dérivés doit répondre au protocole que la Société de gestion a défini à savoir l'alignement avec les politiques d'investissement de Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée et un prérequis d'intégration ESG. À ce titre, les principales incidences négatives sont directement ciblées par les politiques d'investissement de la Société de gestion et/ou dans ses référentiels d'intégration ESG (score HESG pour les émetteurs entreprises ou HESGP pour les sociétés de gestion/OPC).

Processus de prise en compte des incidences négatives dans la stratégie du produit financier et leviers utilisés :

Incidences négatives	Indicateurs cibles	Politiques d'investissement Groupe	Politique d'intégration ESG multi classe d'actifs (score HESG, score HESGP)
Environnementales	Emissions de Gaz à effets de serre / Part fossile	X	X
	Biodiversité	X	X
	Eau		X
	Déchets		X
Sociales	Controverses / Principes ONU-OCDE	X	X
	Armes controversées	X	X
	Capital Humain / Diversité de genre		X
	Politique Climat - Charbon thermique et Pétrole & Gaz non conventionnels		
	Politique Biodiversité - Huile de Palme et pesticides		
	Politique Risques sociétaux - Grandes controverses et infractions aux principes internationaux de durabilité, Tabac, Armes controversées		
	Score HESG et HESGP HESGP prennent en compte les PAI		

Source : Messieurs Hottinguer & Cie Gestion Privée



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les investissements ci-dessous listent les principaux mouvements réalisés au cours de la période de référence (% d'actifs : en valeur absolue par rapport à l'actif net au 31/12/2025) :

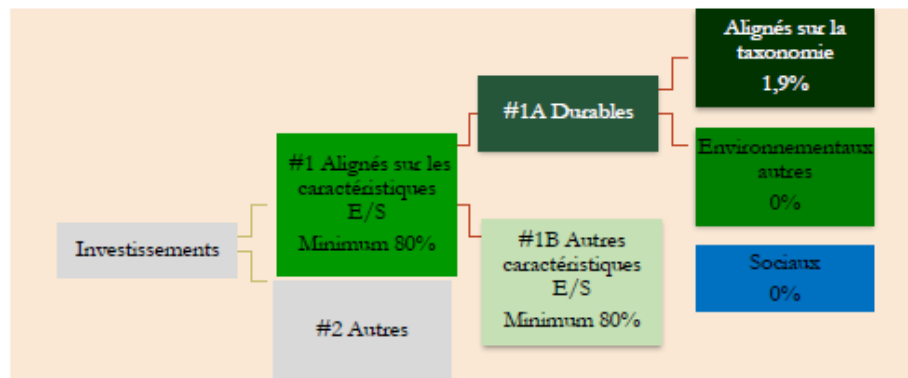
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 2025.

Type d'ordre	Libellé	Montant	% d'actifs nets	Secteur	Pays
Achat	Banque Ncp15072025 - 15/07/25	1 500 000,01	2,57%	services financiers	France
Remboursement	Banque Ncp15072025 - 15/07/25	1 500 000,00	2,57%	services financiers	France
Achat	EVONIK INDUS AG 2.133 - 16/10/25	1 497 424,64	2,56%	industrie	
Achat	SAFRAN SA 2.08 - 22/10/25	1 496 972,79	2,56%	industrie aéronautique	France
Achat	CMA CGM SA 2.36 - 05/11/25	1 495 176,81	2,56%	transport	France
Achat	KLEPIERRE 2.093 - 16/03/26	1 484 450,38	2,54%	immobilier	France
Achat	BANCO SANTANDER 2.12 - 26/05/26	1 478 151,29	2,53%	services financiers	
Achat	CIE AUTOMOTIVE 2.382 - 17/12/25	994 088,98	1,70%	industrie automobile	Espagne
Achat	G Fund Alpha Fixed Income Plus IC	896 448,00	1,53%	services financiers	Luxembourg
Achat	Lazard Capital FI SRI PVC EUR	766 848,00	1,31%	services financiers	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des aspects spécifiques.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été faits essentiellement dans les secteurs de l'industrie, des transports, de l'immobilier et des services financiers.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

● *Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE³ ?*

Oui :

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

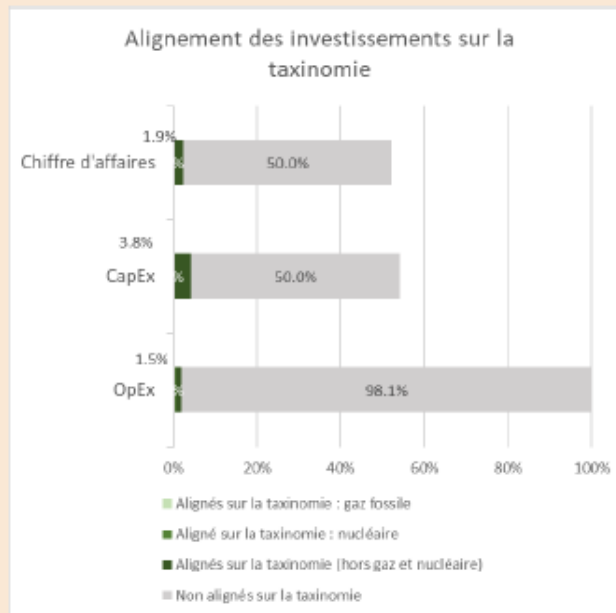
Non

³ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge à gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés

Le graphique ci-dessous fait apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Le graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport aux investissements en titres vifs. Le fonds ne contient pas d'investissement en obligation souveraine.



Source : MSCI, Rapport Taxinomie, 2025

● **Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Sur la période 2025, 1,4% de l'actif du fonds est exposé à des entreprises actives dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Il s'agit de la première année de mesure de l'alignement taxinomie pour ce fonds.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le fonds n'a pas d'objectif d'investissement durable environnemental.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le fonds n'a pas d'objectif d'investissement durable social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le fonds est investi (hors liquidités et produits dérivés) à 80% en investissements promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales. Les 20% Autres intègrent les principales incidences négatives (PAI) via l'application des politiques d'investissement de la Société de gestion.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Durant l'année 2025, la gestion du présent fonds s'est appropriée ses outils d'intégration ESG propriétaires (scoring ESG entreprises et sociétés de gestion) et a mis en application les standards ESG de base mis en place par l'expertise finance durable (politiques d'investissement). Par ailleurs, la société de gestion a poursuivi sa démarche d'engagement actionnarial sur la transparence ESG avec les sociétés investies dans le fonds.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

L'OPCVM n'est pas géré par rapport à un indice de référence.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*
Néant.
- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*
Néant.
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*
Néant.
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*
Néant.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

2. Résultat de l'exercice

L'actif net au 31/12/2025 était de 58 431 978,78€ contre 56 109 493,51€ au 31/12/2024.

Aux mêmes dates, la valeur liquidative de l'action s'établissait à 315,65€, contre 304,58€.

3. Frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 321-122 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

4. Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 321-132 et 321-133 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

5. Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Catégorisation de la société de gestion : Messieurs Hottinguer & Cie -Gestion Privée a choisi de se considérer comme «client professionnel» et demande aux intermédiaires (brokers) de la catégoriser ainsi, ce qui leur impose l'obligation de « meilleure exécution » («best execution») à l'égard de notre société.

Critères de sélection des meilleures intermédiaires en charge de l'exécution :

Messieurs Hottinguer et Cie – Gestion Privée dispose d'une procédure formalisée de sélection des contreparties, basée sur des critères de coût, de qualité d'exécution, de diversité et de traitement administratif des opérations. Périodiquement et au moins une fois par an, la liste des contreparties autorisées est passée en revue afin d'y apporter toute modification utile et nécessaire sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs.

Procédure de sélection de contreparties autorisées :

1/ Toute opération avec une contrepartie (broker ...) fait l'objet au préalable d'une procédure d'accréditation

2/ La gestion des intermédiaires financiers est placée sous la responsabilité de la Direction Générale, qui procède :

- à l'autorisation des nouvelles contreparties ;
- à une revue de qualité des contreparties autorisées, (analyses des volumes traités, recherche, exécution (prix), B/O (confirmations, règlement livraison...)
- à toute décision nécessaire avec les contreparties (révision de tarif, demande d'amélioration de service, ...).

La fréquence de revue des contreparties autorisées est semestrielle.

3/ Les principaux critères de sélections des contreparties autorisées sont les suivants :

- solidité financière de la contrepartie
- notoriété de la contrepartie
- pertinence de l'analyse de la contrepartie
- capacité à traiter les types de produits envisagés, et positionnement sur le marché
- Prix

4/ Chaque année les intermédiaires financiers accrédités par la Société de Gestion font l'objet d'une évaluation.

Différents critères ont été retenus dans une grille d'évaluation permettant d'attribuer à chaque Broker une « note ». Cette évaluation permet ainsi de déterminer les besoins de la Société de Gestion vis-à-vis de ses brokers et de justifier le choix de ses intermédiaires financiers.

Afin de répondre aux exigences réglementaires, Messieurs Hottinguer a confié la transmission de ses ordres à une table de négociation externalisée, Amundi Intermédiation.

Amundi Intermédiation est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) en qualité d'entreprise d'investissement en vue de fournir les services de réception/transmission d'ordres et d'exécution d'ordres pour le compte de tiers portant sur l'ensemble des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE.

La sélection des brokers d'exécution est réalisée lors d'un comité de sélection annuel entre Amundi Intermédiation et Messieurs Hottinguer, et résulte de l'application de la politique de sélection d'Amundi Intermédiation.

Pour Messieurs Hottinguer, le principe de « meilleure exécution » prend la forme de « meilleure sélection » ou « best selection » qui consiste à sélectionner, pour chaque classe d'instruments, les entités auprès desquelles les ordres sont transmis pour exécution. La « best selection » impose de prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir, dans la plupart des cas possibles, la meilleure exécution possible des ordres transmis pour le compte des véhicules gérés par la société de gestion.

Les gérants ne traitent pas directement avec des contreparties ou intermédiaires financiers agréés par le comité broker de la société de gestion.

Pour plus d'information : www.banque-hottinguer.com

6. Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Aucun des actifs de votre SICAV n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

7. Evènements intervenus au cours de la période

- 21/01/2025 Changement de délégation : La mise à jour du phrasé relatif au délégataire de gestion comptable et administrative, le Crédit Industriel et Commercial (CIC) à compter du 1er janvier 2024 ;
- 21/01/2025 Caractéristiques de gestion : La mise à jour du paragraphe relatif à l'indicateur de référence
- 21/01/2025 Caractéristiques de gestion : La modification de la stratégie d'investissement
- 21/01/2025 Mise à jour de la trame : L'ajout d'une mention précisant que des informations sur l'investissement durable sont disponibles dans l'annexe conformément à l'article 14 du Règlement délégué (UE) 2022/1288, L'ajout des informations relatives au Règlement Taxonomie (UE) 2020/852 précisant l'engagement minimum d'alignement du fonds à la taxonomie de 0%, L'ajout du disclaimer prévu par l'article 6 du Règlement (UE) 2020/852, dit « Taxonomie, La mise à jour du paragraphe relatif aux règles d'investissements
- 21/01/2025 Mise à jour de la trame : L'ajout de l'annexe précontractuelle accompagnant le prospectus conformément aux exigences du Règlement délégué (UE) 2022/1288.
- 21/01/2025 Frais : Au sein des commissions de souscription et de rachat, l'ajout du terme « maximum » aux commissions de souscription non acquises à l'OPCVM de 2% ;
- 31/03/2025 Mise à jour de la trame : La société de gestion MESSIEURS HOTTINGUER a mis à jour les DIC PRIIPS de ses OPC en date du 31/03/2025
- 21/05/2025 Caractéristiques de gestion : Modification de la stratégie d'investissement
- 21/05/2025 Frais : la modification des commissions de mouvements perçues par la société de gestion sur les transactions réalisées sur les « actions » : auparavant « 0.72% maximum », désormais « 0.67% maximum » ;
- 17/11/2025 Caractéristiques de gestion : La modification de la fourchette d'exposition aux titres intégrant des dérivés : auparavant « L'exposition de la SICAV sur des titres intégrant des dérivés pourra atteindre 40% » : désormais « L'exposition de la SICAV sur des obligations callable/puttable peut atteindre 100% de l'actif net de la SICAV » ;
- 17/11/2025 Caractéristiques de gestion : L'ajout d'une précision que l'exposition aux titres intégrant des dérivés simples limitée à 30% de l'actif net concernent les TID (hors obligations callable/puttable)
- 17/11/2025 Caractéristiques de gestion : L'ajout d'une précision que la SICAV n'a pas recours aux Cocos (Contingent Convertible Bonds)
- 01/12/2025 Mise à jour de la trame : La mise à jour du paragraphe relatif aux frais de gestion financière , La mise à jour du paragraphe relatif aux commissions de mouvement
- 01/12/2025 Frais : La suppression des commissions de mouvements

I. AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Le montant des sommes distribuables afférentes au résultat de l'exercice, composé du résultat net de l'exercice de 2 208 020,32€ et du compte de régularisation des revenus de l'exercice de -11 239,37€, s'élève à 2 196 780,95€. Conformément aux statuts, nous vous proposons d'affecter ces sommes comme suit :

Action C : Capitalisation pour un montant de 2 196 780,95€.

Il est rappelé qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Le montant des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes de l'exercice s'élève à 19 774,06€. Nous vous proposons d'affecter ces sommes comme suit :

Action C : Capitalisation pour un montant de 19 774,06€.

Il est rappelé qu'il n'y pas eu de distributions des sommes afférentes aux plus-values nettes au cours des trois derniers exercices.

II. GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'ordonnance 2017-1162 du 12 juillet 2017, du décret 2017-1174 du 18 juillet 2017 et de l'article L. 225-37 du code de commerce, nous vous communiquons les informations ci-après

1. Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire durant l'exercice (article L. 225-37-4-1° du Code de commerce)»

Monsieur Florent GRIVORY

- Administrateur de la SICAV EMBL'M
- Président de la SICAV CRYSTAL INVESTISSEMENT
- Président de la SICAV HOTTINGUER OBLIG
- Directeur Général et administrateur de la SICAV HOTTINGUER OBLIGATION COURT TERME EURO
- Directeur Général et administrateur de la SICAV REFLEX OPPORTUNITES

Madame Natacha CAMURCA

- Administrateur de la SICAV EMBL'M
- Administrateur de la SICAV HOTTINGUER OBLIG
- Directeur Général et Administrateur de la SICAV CRYSTAL INVESTISSEMENT
- Président et administrateur de la SICAV REFLEX OPPORTUNITES
- Directeur Général de la SICAV EQUILIBRE ECOLOGIQUE

Monsieur Cédric PAUL-RENARD

- Administrateur de la SICAV EMBL'M
- Directeur Général de la SICAV HOTTINGUER OBLIG
- Président de la SICAV HOTTINGUER OBLIGATION COURT TERME EURO
- Directeur Général et administrateur de la SICAV HOTTINGUER PATRIMOINE EVOLUTION

Monsieur Jean-Conrad HOTTINGUER

- Administrateur de la SICAV HOTTINGUER OBLIG

2. Délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital

Sans objet.

3. Conventions soumises à autorisation préalable du conseil d'administration

Aucune convention intervenant, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, n'a été signée avec la SICAV.

4. Compte rendu des rémunérations et avantages versés à chaque mandataire (article L. 225-37-3)

- Monsieur Florent GRIVORY a perçu la somme de 1 000 euros.
- Madame Natacha CARMUCA a perçu la somme de 2000 euros.
- Monsieur Cédric PAUL-RENARD a perçu la somme de 10 000 euros.

5. Montant des rémunérations et des avantages de toutes nature versés par les sociétés contrôlées à chaque mandataire (article L. 225-37-3)

Néant.

6. Modalités d'exercice de la Direction générale prévues

Aucun changement n'est intervenu. La Direction générale de la SICAV continue d'être assurée par le Président du conseil d'administration.

Le Conseil d'administration

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

Bilan actif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)¹	86 883,57	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	86 883,57	0,00
Obligations convertibles en actions (B)¹	766 243,56	2 200 155,12
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	766 243,56	2 200 155,12
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)¹	43 662 852,04	40 277 703,07
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	43 662 852,04	40 012 302,07
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	265 401,00
Titres de créances (D)	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	12 468 962,47	11 099 523,24
OPCVM	12 468 962,47	11 099 523,24
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	12 750,00	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	56 997 691,64	53 577 381,43
Créances et comptes d'ajustement actifs	84 591,84	106 221,84
Comptes financiers	1 482 405,50	2 474 682,97
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II¹	1 566 997,34	2 580 904,81
Total Actif I + II	58 564 688,98	56 158 286,24

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	56 383 652,04	52 835 481,15
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	2 048 326,74	3 274 012,36
Capitaux propres I	58 431 978,78	56 109 493,51
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	12 750,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (C)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	12 750,00	0,00
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	119 960,20	48 792,73
Concours bancaires	0,00	0,00
Sous-total autres passifs IV	119 960,20	48 792,73
Total Passifs : I + III + IV	58 564 688,98	56 158 286,24

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	0,00	0,00
Produits sur obligations	2 748 422,99	2 177 328,57
Produits sur titres de créance	8 252,58	13 136,48
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	49,50
Sous-total Produits sur opérations financières	2 756 675,57	2 190 514,55
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres charges financières	-3 759,22	-1 838,86
Sous-total charges sur opérations financières	-3 759,22	-1 838,86
Total Revenus financiers nets (A)	2 752 916,35	2 188 675,69
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	7 015,28	6 434,71
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-536 311,31	-477 247,21
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	-15 600,00	-18 000,00
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-544 896,03	-488 812,50
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	2 208 020,32	1 699 863,19
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-11 239,37	107 795,78
Revenus nets I = C + D	2 196 780,95	1 807 658,97
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	36 778,83	-725 856,56
Frais de transactions externes et frais de cession	-14 490,09	-36 066,03
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	22 288,74	-761 922,59
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-2 514,68	-71 694,52
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	19 774,06	-833 617,11
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-176 567,55	2 139 145,91
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-593,86	-10 870,55
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	-177 161,41	2 128 275,36

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	8 933,14	171 695,14
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-168 228,27	2 299 970,50
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	0,00	0,00
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	0,00	0,00
Résultat net = I + II + III - IV	2 048 326,74	3 274 012,36

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Stratégie et profil de gestion

La SICAV, gérée activement, a pour objectif de rechercher d'une performance (nette de frais) supérieure à un indice ESTER capitalisé + 1,085%, sur une durée de placement recommandée de 3 ans, grâce à une gestion flexible d'allocation d'actifs et un portefeuille composé principalement en instruments de taux d'intérêt. L'indice composite est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Actif net total	58 431 978,78	56 109 493,51	45 846 471,62	39 063 307,46	42 235 058,27
PART CAPI C					
Actif net	58 431 978,78	56 109 493,51	45 846 471,62	39 063 307,46	42 235 058,27
Nombre de parts	185 115,7430	184 215,8994	159 847,8936	140 861,3634	142 807,3615
Valeur liquidative unitaire	315,65	304,58	286,81	277,31	295,74
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	11,97	5,29	3,44	6,55	5,20

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant)

:

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

1. Comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui de la méthode du coupon encaissé.

2. Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

3. Mécanisme de Swing Pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la Valeur Liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires présents dans l'OPC, la Société de Gestion se réserve le droit d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing, encadré par une politique, avec seuil de déclenchement.

Ainsi, dès lors que le solde quotidien des souscriptions-rachats est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde (en valeur absolue) des souscriptions-rachats est supérieur au seuil. Ce mécanisme d'ajustement de prix a pour seul objectif de protéger les actionnaires de parts présents dans le Fonds en limitant l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative. Ce mécanisme ne génère pas de coûts supplémentaires pour les actionnaires mais répartit les coûts de telle manière que les actionnaires présents dans l'OPC

n'assument pas les coûts liés aux transactions en raison des souscriptions/rachats effectués par les actionnaires entrants ou sortants.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total du Fonds. Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la Valeur Liquidative (correspondant aux coûts de réaménagement du portefeuille) sont déterminés par la Société de Gestion. Le facteur d'ajustement est revu de façon périodique.

La valeur liquidative « swingué » est la seule valeur liquidative communiquée aux actionnaires.

Les indicateurs de performance et de risque sont calculés sur la base d'une valeur liquidative potentiellement ajustée. Ainsi, l'application du mécanisme de Swing Pricing pourra avoir un effet sur le niveau de volatilité du Fonds et, ponctuellement, sur sa performance.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement qui ne peut en aucun cas être rendu public.

4. Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

5. Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0010269803	0,96 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0010269803	1,80% TTC de l'actif net

Commission de surperformance

Part FR0010269803 C

Néant

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

6. Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

7. Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

8. Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Néant

Informations complémentaires

Les contributions dues à l'Autorité des marchés financiers pour la gestion du fonds en application du 4° du II de l'article L.621-5-3 du code monétaire et financier pourront être facturées à l'OPCVM.

Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPC pourront s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel de l'OPCVM.

9. Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe

Annexe :

1. Concernant le tableau d'Exposition directe aux marchés de crédit :

Les notations financières de 2 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.

La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

Il existe deux types de rating : la note long terme (plus d'un an), plus détaillée, et la note court terme

La règle appliquée consiste à retenir

- En priorité, la note du titre si elle existe
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

2. Concernant le tableau d'Inventaire des actifs et passifs :

Le secteur d'activité est renseigné selon la classification Industry Classification Benchmark avec la typologie Sous-secteur.

Evolution des capitaux propres

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	56 109 493,51	45 846 471,62
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	16 678 387,74	17 604 269,47
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-16 409 050,12	-10 407 463,54
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	2 208 020,32	1 699 863,19
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	22 288,74	-761 922,59
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-177 161,41	2 128 275,36
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	58 431 978,78	56 109 493,51

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
PART CAPI C		
Parts souscrites durant l'exercice	54 107,5554	16 678 387,74
Parts rachetés durant l'exercice	-53 207,7118	-16 409 050,12
Solde net des souscriptions/rachats	899,8436	269 337,62

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART CAPI C	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR0010269803	PART CAPI C	Capitalisable	EUR	58 431 978,78	185 115,7430	315,65

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		France +/-				
exprimés en milliers d'Euro						
Actif						
Actions et valeurs assimilées	86,88	86,88	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	86,88	NA	NA	NA	NA	NA

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Allemagne	503,97	301,50	202,47	0,00	503,97	0,00
France	262,27	262,27	0,00	0,00	0,00	262,27
Total	766,24	563,77	202,47	0,00	503,97	262,27

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	43 662,85	30 763,20	12 680,01	219,64	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 482,41	0,00	0,00	0,00	1 482,41
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	1 913,55	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	NA	32 676,75	12 680,01	219,64	1 482,41

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-]3 - 6 mois] +/-]6 mois -1 an] +/-]1 - 3 ans] +/-]3 - 5 ans] +/-]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	1 008,66	723,90	1 528,04	9 142,19	15 645,60	7 105,08	8 509,38
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 482,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 913,55	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	2 491,07	723,90	1 528,04	9 142,19	15 645,60	9 018,63	8 509,38

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro	SEK +/-	USD +/-	NOK +/-		Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	86,88	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	3 852,21	2 473,28	1 683,99	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	8,64	10,11	11,58	0,00	0,00
Comptes financiers	589,54	283,74	19,85	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	4 450,39	2 767,13	1 802,30	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	766,24
Obligations et valeurs assimilées	12 150,82	9 361,64	22 150,40
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	12 150,82	9 361,64	22 916,64

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
exprimés en milliers d'Euro		
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	0,00	
Instruments financiers à terme non compensés	0,00	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres reçus en garantie	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Créances		
Collatéral espèces	0,00	
Dépôt de garantie espèces versé	0,00	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		0,00
Instruments financiers à terme non compensés		0,00
Dettes		
Collatéral espèces		0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

code ISIN	Dénomination du fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0010590950	LAZARD CREDIT FI SRI - PVC	Lazard Inc	Obligations	France	EUR	597 540,90
FR0010674978	LA FRANCAISE SUB DEBT-C	CREDIT MUTUEL AM	Obligations	France	EUR	785 184,00
FR0010952788	LAZARD CAPITAL FI SRI - PVC	Lazard Inc	Obligations	France	EUR	1 805 279,00
FR0013259132	GROUPAMA AXIOM LEGACY-IC	GROUPAMA AM	Obligations	France	EUR	1 005 072,00
FR0013332459	SLF F OPPORT HI YLD 2028-IC	Swiss Life Funds F Opportunite High Yield 2028	Obligations	France	EUR	868 499,40
FR0013511458	OFI HIGH YIELD 2027-IC EUR A	OFI INV.HIG.YIEL.2027	Obligations	France	EUR	734 789,49
IE000MHDVN90	LAZARD NOR HG YLD BD-AAE	Lazard Inc	Obligations	Irlande	EUR	521 273,60
IE00B9Z1CL57	NB EMERG MKTS DBT-LOC CUR-I	Neuberger Berman Euro Bond Absolute Return	Obligations	Irlande	USD	566 683,70
IE00BDZRXR46	NEUBERG BRM-SH DUR EM MK-AAC	Neuberger Berman Euro Bond Absolute Return	Obligations	Irlande	USD	1 096 065,41
IE00BQSBX418	GAM STAR-MBS TOT RT-I EUR HD	GAM Star Alpha Technology	Obligations	Irlande	EUR	242 550,00
LU0519590607	LEMANIK SICAV-ACT ST CRINST	Lemanik Funds	Obligations	Luxembourg	EUR	1 191 264,00
LU0772961230	NORDEA I SIC-NOR ST B-BI NOK	Nordea 1 SICAV	Obligations	Luxembourg	NOK	286 687,06
LU0800573189	AXA WF-ACT EM SH DU BD-FUSDA	AXA Investmt Managers	Obligations	Luxembourg	USD	984 977,01
LU2065168366	HSBC GIF-ASIA HI YL BD-BC	HSBC Global Investment Funds	Obligations	Luxembourg	USD	403 576,90

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

code ISIN	Dénomination du fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU2550878602	GROUPMA ALPHA FX INC PLS-I2C	Groupama Alpha Fixed Income Plus	Obligations	Luxembourg	EUR	1 379 520,00
Total						12 468 962,47

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	31/12/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	0,00
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	55 346,84
Ventes à règlement différé	0,00
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	29 245,00
Frais de gestion	0,00
Autres créiteurs divers	0,00
Total des créances	84 591,84
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Rachats à payer	0,00
Achats à règlement différé	-40 071,04
Frais de gestion	-50 644,16
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	-29 245,00
Total des dettes	-119 960,20
Total des créances et dettes	-35 368,36

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

PART CAPI C	31/12/2025
Frais fixes	551 911,31
Frais fixes en % actuel	0,96
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	7 015,28

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Total			0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	2 196 780,95	1 807 658,97
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2 196 780,95	1 807 658,97
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 196 780,95	1 807 658,97
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 196 780,95	1 807 658,97
Total	2 196 780,95	1 807 658,97
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	19 774,06	-833 617,11
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	19 774,06	-833 617,11
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	19 774,06	-833 617,11
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	19 774,06	-833 617,11
Total	19 774,06	-833 617,11
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instrument	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			86 883,57	0,15
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			0,00	0,00
Investissement immobilier et services			0,00	0,00
CABONLINE GROUP HOLDING ABD	SEK	5 340 910	0,00	0,00
CABONLINE GRP	SEK	151 515	0,00	0,00
SHS CABONLINE GROUP	SEK	189 394	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé			86 883,57	0,15
Services aux consommateurs			86 883,57	0,15
RECOVERY HOLDCO	NOK	3 859	86 883,57	0,15
Obligations			44 429 095,60	76,03
Obligations convertibles en actions négociées sur un marché réglementé			766 243,56	1,31
Equipements de loisirs			262 274,80	0,45
BIGFP 1 1/8 02/19/26	EUR	3	262 274,80	0,45
Ingénierie Industrielle			301 501,36	0,51
DUEGR 0 3/4 01/15/26	EUR	3	301 501,36	0,51
Métaux industriels et extraction			202 467,40	0,35
SGLGR 5 3/4 09/21/27	EUR	2	202 467,40	0,35
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			43 662 852,04	74,72
Agro-alimentaire			1 176 896,73	2,01
BEL 4,375%24-110429	EUR	3	316 179,95	0,54
BNFP 3.95 PERP	EUR	3	303 677,42	0,52
OKECHA Float 11/14/28	EUR	200 000	118 752,82	0,20
OKECHAMP GBL 25/UND. INT	EUR	4 870	2 824,60	0,00
TXT Float 02/15/42	USD	567	435 461,94	0,75
Assurance - Non vie			2 862 735,14	4,90
APCLPR 5 3/8 10/03/34	EUR	2	218 328,49	0,37
ASSGEN 4.135 06/18/36	EUR	400	406 528,33	0,70
ETHIAS 6,75%23-050533	EUR	3	359 927,47	0,62
GOLDCP Float 07/11/28	SEK	2	239 689,41	0,41
MATMUT 4 5/8 02/23/36	EUR	7	738 250,59	1,26
MLKOFF 4 1/2 06/20/35	EUR	3	314 254,27	0,54
OTHEREE Float 10/10/29	EUR	300	275 270,03	0,47
SCOR 4.522 09/10/55	EUR	3	310 486,55	0,53
Assurance vie			817 219,51	1,40
CCAMA 4 3/8 05/26/35	EUR	4	413 675,73	0,71
LAMON 4 3/8 10/20/35	EUR	4	403 543,78	0,69
Automobiles et équipementiers			2 019 063,87	3,46
CIE PLASTIC 4,875%13032029	EUR	4	431 760,55	0,74
CTSEUR Float 11/26/29	SEK	1	119 593,23	0,21
KATJES INTERNAT 6,75%23-210928	EUR	100	106 141,27	0,18

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
KOANO Float 06/24/28	EUR	3	292 675,20	0,50
NSANY 3.201 09/17/28	EUR	400	397 338,74	0,68
RENAULT TPA 83-84	EUR	1 048	363 676,96	0,62
STLA 4 5/8 06/06/35	EUR	300	307 877,92	0,53
Banques			1 896 321,37	3,25
BARCLAYS TV22032031	EUR	300	301 319,26	0,52
FRLBP 0 3/4 08/02/32	EUR	2	194 441,10	0,33
INTESA SANPAOLO TV23-200234	EUR	400	452 974,59	0,78
PARCBD Float 11/21/28	EUR	2	201 692,50	0,35
STE GENERAL 5,625%23-020633	EUR	4	451 428,71	0,77
VW INTL FINANCE 4,125%18-1138	EUR	3	294 465,21	0,50
Bâtiment et matériaux de construction			1 012 245,68	1,73
DOFGRP 8 1/8 09/16/30	USD	2	178 511,14	0,30
GEVEKO Float 12/26/28	EUR	100	100 431,17	0,17
KOSKIR Float 06/28/27	EUR	200	197 213,39	0,34
MOTA-ENGIL 7,25%23-120628	EUR	300	316 450,00	0,54
OHLSM 9 3/4 12/31/29	EUR	285 000	219 639,98	0,38
Boissons			213 104,11	0,36
KARLSB 6 05/02/29	EUR	200	213 104,11	0,36
Chimie			402 427,72	0,69
ROQFRE 3.774 11/25/31	EUR	4	402 427,72	0,69
Distributeurs			1 399 980,95	2,40
ATDBCN 4.011 02/12/36	EUR	300	310 714,25	0,53
BIRKEN 5 1/4 04/30/29	EUR	250	254 704,79	0,44
CEETRU 5 7/8 04/17/28	EUR	2	214 968,44	0,37
ELOFR 2 7/8 01/29/26	EUR	4	409 243,84	0,70
FNAC DARTY 6%24-010429	EUR	200	210 349,33	0,36
RALFP 4.371 02/28/32	EUR	3	0,30	0,00
Divers			297 382,05	0,51
KISTEF Float 03/27/30	NOK	12	102 629,88	0,18
KISTEFOS 130928	NOK	22	194 752,17	0,33
Electricité			1 026 537,26	1,76
EDF TV20-PERP.	EUR	2	406 694,03	0,70
PIFCN 9 1/2 12/03/29	USD	2	222 191,50	0,38
SVTLN 3 7/8 08/04/37	EUR	400	397 651,73	0,68
Energie non renouvelable			210 348,79	0,36
TRESM 5.4 04/24/28	EUR	2	210 348,79	0,36
Energies renouvelables			514 245,89	0,88
AKUOEN 7 1/2 11/27/29	EUR	100	102 301,37	0,17
AKUO ENERGY 8%23-071228	EUR	300	309 406,85	0,53
SMAKRAFT TV23-061028	EUR	100	102 537,67	0,18

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Equipement électronique et électrique			322 346,69	0,55
ALOFP 5.868 PERP	EUR	3	322 346,69	0,55
Equipements de loisirs			793 792,72	1,36
BETSBS Float 12/04/29	EUR	2	201 228,09	0,34
UNTCAM Float 04/24/29	SEK	1	119 813,84	0,21
VERSS Float 04/01/29	EUR	500	472 750,79	0,81
Equipements et services médicaux			348 155,39	0,60
NOHLCR Float 07/04/28	NOK	8	348 155,39	0,60
Fournisseurs de services de télécommunications			963 401,10	1,65
CONPTO Float 06/03/28	SEK	2	237 231,84	0,41
LINKNO Float 06/17/30	EUR	2	201 085,39	0,34
SESGFP 4 7/8 06/24/33	EUR	300	305 743,36	0,52
TELEFONICA EUROPE	EUR	2	219 340,51	0,38
Gaz eau et services multiples aux collectivités			774 955,42	1,33
ABAXAS Float 01/29/29	SEK	2	237 954,72	0,41
ENGIFP 5 1/8 PERP	EUR	4	432 605,70	0,74
SAUR 4 7/8 10/24/29	EUR	100	104 395,00	0,18
Industries généralistes			1 736 612,44	2,97
BOELST 5 3/4 05/15/30	EUR	300	311 749,83	0,53
DSIHOL Float 09/22/29	EUR	1	99 302,52	0,17
FRTACO 9.765 07/22/29	EUR	315 957	271 723,02	0,47
HOMHLZ 7 1/2 06/02/32	EUR	200	203 647,26	0,35
HOSINV Float 04/07/29	NOK	15	131 884,88	0,23
SBIDCO Float 12/11/30	NOK	1	106 853,23	0,18
SLRGROUP TV24-091027	EUR	95	94 484,23	0,16
SSCP LAGER TV 051226	SEK	1	118 182,32	0,20
VRLAFP 4 3/8 11/14/33	EUR	4	398 785,15	0,68
Ingénierie Industrielle			222 530,80	0,38
IMA TV24-150429	EUR	100	102 211,64	0,17
SDIPTECH AB PUB27	SEK	1	120 319,16	0,21
Instruments de placement en actions			70 492,90	0,12
VEFAB Float 12/08/26	SEK	1	70 492,90	0,12
Instruments de placement hors actions			2 044 095,31	3,50
3I GROUP 4,875%23-140629	EUR	200	215 384,03	0,37
AZRNLN Float 10/02/29	EUR	230	221 705,36	0,38
BNP PARIBAS ISS 24-PERP. INDX	EUR	500	510 400,00	0,88
ESMAEIL HLDG 25-280428	SEK	3	282 325,89	0,48
FONCIERE DES ASSOCIES 300626	EUR	475	480 505,45	0,82
KAHRSB Float 11/14/28	SEK	1 400	124 411,26	0,21
KREDINOR 23022027	NOK	1	111 208,09	0,19
NTI Float 03/28/30	EUR	1	98 155,23	0,17

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Investissement immobilier et services			4 438 108,86	7,59
AGGREGATE HLDGS 9,625%20-1125	EUR	600	582,00	0,00
ANNGR 1 5/8 10/07/39	EUR	5	358 683,42	0,61
ARTEA 5%21-160326	EUR	400	256 164,38	0,44
BRTRND 6.65 07/31/29	EUR	400	401 674,44	0,69
CABONLINE GROUP HOLDING TV 19042026	SEK	625 000	24 256,63	0,04
CABONLINE GRP 14%23-181027	SEK	303 030	27 426,04	0,05
CABONLINE GRP 14%23-190326	SEK	151 515	13 713,02	0,02
COFP 8 1/2 01/15/27	EUR	151 865	42 106,37	0,07
ESSGR 5 5/8 02/13/26	EUR	300	95 850,00	0,17
FONC EPILOGUE 4,5%22-310127	EUR	40	363 717,81	0,62
HTHROW 3 7/8 01/16/36	EUR	400	409 124,88	0,70
IMANES 8 10/16/30	EUR	300	305 326,03	0,52
JABHOL 4 3/8 04/25/34	EUR	1	105 403,51	0,18
JABHOL 4 3/8 05/19/35	EUR	4	418 767,34	0,72
KILOTO 5 04/30/31	EUR	200	204 708,22	0,35
NOVEDO 12 09/18/28	SEK	2 800	245 943,09	0,42
NOVEDO Float 09/23/27	SEK	2	214 978,37	0,37
PHLSBG 5 03/27/29	EUR	4	192 975,12	0,33
PREVSA 12.68 03/31/28	EUR	195 746	176 171,40	0,30
REALTE 7 1/2 09/13/26	EUR	29	0,29	0,00
RESIDE ET.INV.5%16-180225	EUR	3	0,30	0,00
SW 3.807 11/27/36	EUR	300	294 071,33	0,50
VGP 1,625%170127	EUR	2	200 787,15	0,34
VIACON Float 05/04/28	EUR	1	85 677,72	0,15
Logiciels et services informatiques			1 018 807,64	1,74
ECODC HOLDING AB	SEK	2	232 158,02	0,40
GAMING INN GRP TV23-181226	EUR	120	301 912,05	0,51
JOTGRP Float 10/03/28	NOK	12	98 904,15	0,17
JOTGRP Float 10/15/29	NOK	12	98 474,08	0,17
PROSUS 1,288%13072029 EMTN	EUR	200	187 784,13	0,32
SGGSS Float 09/13/28	EUR	1	99 575,21	0,17
Matériaux industriels			102 011,11	0,17
ALLTUB Float 04/30/30	EUR	100	102 011,11	0,17
Matériel équipements destinés aux TI			1 231 321,65	2,11
JMLFIN 7 07/11/29	EUR	600	617 300,00	1,06
NEXFP 4 1/8 05/29/29	EUR	4	418 986,41	0,72
NORTAL TV24-090229	EUR	100	100 800,80	0,17
ONLPRI Float 06/05/29	EUR	1	94 234,44	0,16
Médias			1 810 570,93	3,10
BANIJAY ENTERT 7%23-010529	EUR	200	209 548,89	0,36
CANALP 4 5/8 12/03/30	EUR	3	303 243,45	0,52

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
IPSFP 3 3/4 01/22/30	EUR	5	523 411,71	0,89
LFFTGM Float 08/29/29	EUR	300	314 022,85	0,54
WBD 4.693 05/17/33	EUR	500	460 344,03	0,79
Prestataires de soins de santé			446 129,62	0,76
AVNOVA Float 06/03/28	SEK	1	117 068,79	0,20
OMDA AS 04122028	NOK	5	109 730,30	0,19
SANOLIUM TV24-150329	SEK	1	118 857,56	0,20
VIMIAN Float 05/22/28	EUR	1	100 472,97	0,17
Produits ménagers et constr individuelle			956,64	0,00
GONRTH 15 02/09/27	SEK	2 889 062	667,34	0,00
GO NTH GRP 0%23-PERP. IPMT	SEK	96 433	89,10	0,00
GO NTH GRP PERP	SEK	216 679	200,20	0,00
Services appui à industrie			2 484 339,77	4,25
ARLESI Float 11/04/30	EUR	1	100 970,78	0,17
BOLDRG Float 09/24/30	EUR	100	100 542,40	0,17
DURLIF Float 05/31/30	EUR	100	101 332,32	0,17
GQMSER 9 1/4 04/01/29	EUR	3	294 668,63	0,50
HEABID Float 05/08/29	SEK	4	476 180,78	0,82
HEABID Float 10/03/30	SEK	2	236 363,50	0,40
LOXAM 4 1/4 02/15/31	EUR	350	353 764,64	0,61
MUEHLD Float 05/15/30	EUR	2	208 210,73	0,36
TEMPTON PRSDNST 4,75%21-091126	EUR	170	164 886,03	0,28
TPAONE Float 03/26/30	USD	2	210 173,74	0,36
XPASAM Float 06/26/29	SEK	2	237 246,22	0,41
Services aux consommateurs			823 697,17	1,41
CRYACU 11 7/8 07/05/28	USD	1	146 908,53	0,25
HERDAD 18 06/30/26	EUR	48 121	47 158,58	0,08
NESFIR 8 09/30/29	USD	2	219 522,50	0,38
SECOP GR HLDG TV23-291226	EUR	300	302 857,72	0,52
THREET 11 1/4 05/22/28	USD	1	107 249,84	0,18
Services bancaires invest et de courtage			3 261 111,56	5,58
ACCINV 6 3/8 10/15/29	EUR	100	106 183,67	0,18
B.A.D.21 8,2%23-100828	EUR	300	324 363,33	0,56
GPIXLX 10 PERP	USD	1 900	243 543,69	0,42
HOERMANN IND 7%23-110728	EUR	180	196 044,66	0,34
KARBAS Float 06/28/27	NOK	16	139 612,40	0,24
LFVEFP 7 1/2 07/31/30	EUR	309	329 846,92	0,56
MICCNL 4 11/26/37	EUR	400	393 893,42	0,67
MUTARE Float 03/31/27	EUR	400	404 584,39	0,69
NOFINO Float 06/28/28	NOK	2	135 616,02	0,23
ORANO 3,375%19-230426	EUR	1	102 204,37	0,18
SOLIS BD CO	EUR	3 510	947,70	0,00

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
SOLIS BD CO 0%21-PERP. IPMT	EUR	1 127	304,29	0,00
SOLIS BD CO 0%25-PERP.	USD	7 130	1 925,10	0,00
SOLISB Float 12/31/26	EUR	263	71 010,00	0,12
SOLIS BOND 0% PERP	EUR	7 065	1 907,55	0,00
SOLIS BOND COMPANY 0% PERP	EUR	6 556	1 770,12	0,00
TIKEHAU CAPITAL 0%02042029	EUR	2	190 019,15	0,33
TKOFP 6 5/8 03/14/30	EUR	2	232 019,51	0,40
VNVSDB Float 10/03/27	SEK	2	119 294,56	0,20
VTRS 1.908 06/23/32	EUR	300	266 020,71	0,46
Services financiers et de crédit			106 163,70	0,18
AXVIII Float 12/19/30	NOK	1	106 163,70	0,18
Sociétés de placement immobilier			1 117 083,38	1,91
ARGFP 1.011 11/17/26	EUR	2	197 221,45	0,34
FINANC APSYS 7%22-061027	EUR	3	284 235,62	0,48
HERDAD 18 06/30/26	EUR	69 771	69 771,00	0,12
ICADFP 4 3/8 05/22/35	EUR	3	302 672,63	0,52
PRIAMS 4.9 07/26/31	EUR	357,5	263 182,68	0,45
Soins personnels pharmacies et épiceries			435 767,29	0,75
ITMENT 5 3/4 07/22/29	EUR	4	435 767,29	0,75
Souverains			117 749,87	0,20
EQLSS Float 01/24/28	SEK	1	117 749,87	0,20
Transport industriel			2 799 217,26	4,79
ATOSTR 4 5/8 02/28/36	EUR	300	321 113,26	0,55
BOOPRE Float 11/28/26	EUR	298	301 481,82	0,52
CMACG 5 1/2 07/15/29	EUR	400	423 748,89	0,72
GOCOLL Float 04/12/27	EUR	200	205 152,05	0,35
OCEASA 10 PERP	EUR	30	301 993,15	0,52
PRILOG 13 5/8 11/19/27	USD	3,10968	316 973,11	0,54
RLTECH 10 1/4 06/24/24	EUR	200	1 844,50	0,00
SFL 7 3/4 01/29/30	USD	1	174 917,11	0,30
SGL GRP TV24-220430	EUR	318	311 351,81	0,53
TOUAX 6.70%22-280627	EUR	200	197 907,40	0,34
ZITON TV 090628	EUR	234 631	242 734,16	0,42
Voyages et Loisirs			2 344 923,75	4,01
ACFP 4 7/8 PERP	EUR	5	519 685,48	0,89
AFFP 4 5/8 05/23/29	EUR	1	106 260,37	0,18
AFFP 5 3/4 PERP	EUR	2	205 948,44	0,35
ERMKGR 7 3/4 10/16/29	EUR	250	258 374,66	0,44
FCHSKY Float 04/24/29	EUR	1	101 895,26	0,18
LTMCIM 5 3/8 06/01/30	EUR	400	414 654,56	0,71
SPCRUI 11 1/2 03/14/30	USD	2	215 896,51	0,37
TAPTRA 5 1/8 11/15/29	EUR	5	522 208,47	0,89

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instrument	Devise	Quantité	Montant	%AN
Parts d'OPC et fonds d'investissements			12 468 962,47	21,34
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			12 468 962,47	21,34
AXA WF-ACT EM SH DU BD-FUSDA	USD	8 000	984 977,01	1,69
GAM STAR-MBS TOT RT-I EUR HD	EUR	20 000	242 550,00	0,41
GROUPAMA AXIOM LEGACY-IC	EUR	800	1 005 072,00	1,72
GROUPAMA ALPHA FX INC PLS-I2C	EUR	1 200	1 379 520,00	2,36
HSBC GIF-ASIA HI YL BD-BC	USD	60 000	403 576,90	0,69
LA FRANCAISE SUB DEBT-C	EUR	300	785 184,00	1,34
LAZARD CAPITAL FI SRI - PVC	EUR	700	1 805 279,00	3,09
LAZARD CREDIT FI SRI - PVC	EUR	30	597 540,90	1,02
LAZARD NOR HG YLD BD-AAE	EUR	4 000	521 273,60	0,89
LEMANIK SICAV-ACT ST CRINST	EUR	9 600	1 191 264,00	2,04
NB EMERG MKTS DBT-LOC CUR-I	USD	60 000	566 683,70	0,97
NEUBERG BRM-SH DUR EM MK-AAC	USD	90 000	1 096 065,41	1,88
NORDEA I SIC-NOR ST B-BI NOK	NOK	13 150	286 687,06	0,49
OFI HIGH YIELD 2027-IC EUR A	EUR	6 224,3921	734 789,49	1,26
SLF F OPPORT HI YLD 2028-IC	EUR	60	868 499,40	1,49
Total			56 984 941,64	97,52

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
BUND-EUX 0326	15,00	0,00	12 750,00	1 913 550,00
Sous total		0,00	12 750,00	1 913 550,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	12 750,00	1 913 550,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	0,00	0,00		0,00		0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Options					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Swaps					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Autres instruments					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	56 984 941,64
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	-12 750,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	1 579 747,34
Autres passifs (-)	-119 960,20
Total = actif net	58 431 978,78

SICAV HOTTINGUER OBLIG

Société de gestion

Messieurs Hottinguer et Cie – Gestion Privée
63, rue de la Victoire
75009 PARIS

Dépositaire

Crédit Industriel et Commercial (CIC)
6, Avenue de Provence
75009 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025



128, rue de La Boétie
75008 PARIS

Tél. : 01 45 73 63 91

Fax : 01 45 62 01 12

e-mail : contact@arcade-finance.fr

A l'assemblée générale de la SICAV HOTTINGUER OBLIG,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif HOTTINGUER OBLIG constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

II - Fondement de l'opinion

a) Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

b) Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, établis dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

V - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude

peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Société de Gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 2 avril 2026

ARCADE FINANCE

*Membre de la Compagnie Régionale de Paris
des Commissaires aux Comptes*

Manuel YALMAN

✓ Certifié par  yousign

Représenté par

Manuel YALMAN